

Appel d'offres pour des projets de suivi « Enfants placés en famille d'accueil - prochaine génération »

19. novembre 2024

1. Situation initiale

La Fondation Palatine a lancé en 2019 le projet national « Enfants placés - next generation » afin d'améliorer la situation des enfants placés en Suisse. Dans un premier temps, il devait combler les lacunes de la recherche et stimuler le dialogue interrégional entre la recherche et la pratique. En collaboration avec ses partenaires, la fondation a évalué le discours de la recherche et de la pratique pour les années 2020 à 2023, a classé par ordre de priorité les besoins d'action et a fixé les dates clés pour un ou plusieurs projets de suivi.

Vous trouverez de plus amples informations sur le projet et les études sous <https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/>

Des informations sur la fondation Palatin sont disponibles sur <https://www.palatin.ch/fr/>.

2. Objectifs

Se fondant sur les résultats des phases précédentes du projet, la Fondation Palatin se fixe pour objectif, dans la dernière phase du projet, de faire avancer le développement professionnel de la pratique du placement d'enfants en Suisse. Cela doit se faire en fonction des besoins d'action prioritaires.

Le groupe de projet Recherche & Développement a identifié des besoins d'action prioritaires dans plusieurs champs thématiques. Ceux-ci doivent maintenant être traités dans les projets suivants de manière à obtenir des résultats évolutifs et applicables dans la pratique.

2.1 Parents d'origine

Les lacunes pratiques concernant l'implication, le soutien et l'accompagnement des parents d'origine doivent être comblées. (Objectif partiel 1)

Les parents d'origine jouent un rôle important dans la croissance des enfants placés, même s'ils ne vivent pas avec eux. Malgré cela, ils sont souvent difficiles à atteindre pour les professionnels. Il existe encore peu de modèles éprouvés et pratiqués pour soutenir efficacement les parents d'origine et la relation parent-enfant dans le cadre du placement d'enfants. Cette situation peut avoir des effets négatifs sur le développement des enfants placés, et la recherche et les milieux spécialisés estiment qu'elle doit être améliorée.

2.2 Placements au sein de la parenté

Les facteurs de réussite des liens de parenté dans différentes régions de Suisse sont identifiés. (Objectif partiel 2)

Les relations de parenté constituent un autre point aveugle du système de placement d'enfants en Suisse. Bien qu'ils s'accompagnent souvent dans la pratique de dynamiques relationnelles complexes, non seulement ils sont traités de manière très différente selon les cantons (comme les autres liens de placement), mais ils occupent une position particulière parmi les liens de placement en ce sens qu'ils ne sont pas réglementés ou seulement de manière rudimentaire. Cette situation est jugée comme une lacune dans le système de surveillance, qui peut avoir des conséquences négatives pour les enfants placés.

2.3 Déstigmatisation des liens nourriciers

Le préjugé contre les liens nourriciers est combattu. (Objectif partiel 3)

Les familles nourricières, les enfants placés, l'aide aux enfants placés et le système suisse dans son ensemble sont trop peu connus dans la société. Les enfants placés - tout comme les enfants placés en institution - sont stigmatisés négativement. Beaucoup de gens ignorent qui ils sont et quelle est la contribution des familles nourricières à la société. Les défis et les questions auxquels les autorités sont confrontées ne sont que peu connus, car le discours public fait défaut. Les enfants placés sont marginalisés, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur leur parcours de vie.

3. Quelles sont les exigences pour les projets ?

3.1 Qui peut déposer un projet ?

Les associations, les organisations spécialisées, les services publics (autorités communales et cantonales) et les organisations de travail social sont invités à déposer des projets pratiques.

Les partenaires du projet disposent de ressources pour participer à l'échange interthématique entre les partenaires du projet et sont prêts à présenter leurs résultats lors d'une éventuelle manifestation finale.

3.2 Quels sont les thèmes à prendre en compte ?

Les projets soutenus sont ceux qui traitent des questions suivantes :

- les parents d'origine et leur implication dans le lien nourricier (établissement, déroulement, gestion des crises, fin)
- processus et facteurs de réussite des liens de parenté (établissement, déroulement, gestion des crises, fin)
- projets pratiques axés sur la déstigmatisation du placement familial.

Les aspects de la gestion des cas et de la collaboration entre les acteurs impliqués, ainsi que la participation des enfants placés, doivent être traités comme des thèmes transversaux dans tous les projets. La déstigmatisation des liens nourriciers peut également être intégrée comme thème transversal ou être introduite comme projet autonome.

Le traitement des objectifs décrits est important pour l'évaluation des projets par la fondation. En cas d'attribution, ils feront partie intégrante du rapport à la fondation et de la communication externe de la fondation.

3.3 Quelles sont les approches de projet soutenues?

Les deux approches de projet suivantes sont soutenues :

- **Déduire les conditions de réussite à partir des bonnes pratiques.**

L'accent est mis sur la mise en œuvre de la pratique et la réflexion sur les facteurs de réussite. Qu'est-ce qui caractérise la pratique existante ? Qu'est-ce qui est concrètement mis en œuvre pour mieux impliquer les parents d'origine ou pour renforcer les liens de parenté ?

Résultats attendus : Les pratiques existantes seront évaluées et des facteurs de réussite multipliés seront mis en évidence.

Prestations financées : Coûts de la documentation et de la description des facteurs de réussite possibles de la pratique existante.

- **Prototypage : pilotage, développement et évaluation dans la pratique.**

Les organes responsables sont soutenus dans le développement et la mise en œuvre prototypique d'un modèle ou d'un format pratique en collaboration avec les parties prenantes et les personnes concernées. Ces projets sont accompagnés (par exemple par une supervision ou un suivi du processus).

Résultats attendus : Conception, mise en œuvre et documentation de la procédure ainsi que désignation des facteurs de réussite. Il est indiqué comment l'offre/le projet peut (pourrait) être financé(e) à l'avenir.

Prestations financées : Coûts pour le développement et la mise en œuvre d'une offre dans le sens d'un financement de départ. L'accompagnement externe et la documentation sont également financés.

3.4 Critères d'évaluation

Les projets déposés seront évalués sur la base des principaux critères suivants :

- les objectifs sont atteints
- Importance nationale (multiplication, mise à l'échelle) ; les projets dépassant le cadre d'une région linguistique sont les bienvenus.
- Originalité, innovation (aucun projet déjà lancé ou ayant déjà été réalisé sous cette forme ne sera encouragé).
- Qualité technique (les responsables disposent des compétences techniques nécessaires, la soumission du projet est compréhensible et fondée sur le plan technique).
- Orientation vers l'efficacité/l'utilité (il est démontré quelle utilité ou quel effet peut être généré par le projet).
- Cohérence (l'architecture du projet et les processus sont harmonisés entre eux).
- Efficacité (bon rapport coût/bénéfice, utilisation efficace des ressources)
- Le financement ultérieur est assuré ou du moins présenté de manière plausible.

4. Déroulement et processus de demande

09/24	Appel d'offres et invitation à soumettre des projets
fin 11/24	Soumission des pré-projets officielle
10.01.2025	Date limite pour les soumissions de avant-projets en retard de la Suisse romande et du Tessin
12/24 à 01/25	Evaluation des avant-projets
01/25	Invitation à soumettre des projets complets
02/25	Soumission des projets complets
03/25	Évaluation au sein du département de la fondation
04/2025	Décision (formelle) sur les projets
05/25	Lancement du projet
05/26	Réunion du groupe de travail (tous projets confondus)
05/27	Réunion du groupe de travail (inter-projets)
Bis 09/27	Durée du projet : près de 2,5 ans
10/27	Réunion de clôture et débriefing
12/27	Clôture du projet

5. Financement

La condition pour un soutien est la garantie ou la plausibilisation d'un financement ultérieur. Pour les projets pilotes et les projets de développement, le processus envisagé pour un financement durable peut être esquissé.

Les aides financières ne sont versées que pour des projets à caractère de projet, c'est-à-dire pour des projets ayant un début et une fin définis. De plus, les projets ne doivent pas être à but lucratif.

La fondation met à disposition 300'000 CHF par thème de projet. Les requérants peuvent soumettre un projet jusqu'à ce montant ou moins. La fondation se réserve le droit de soutenir un ou plusieurs projets par thème de projet.

La participation à d'éventuelles manifestations initiées par la Fondation Palatine est compensée par le budget du projet promis. Comme les aides financières sont limitées au 31 décembre 2028, la durée des projets est fixée au 30 septembre 2028 au plus tard.

6. Rapport et Évaluation

Un rapport final, y compris une facture finale, doit être remis à la Fondation dans les trois mois suivant la fin du projet. Pour les projets s'étendant sur plusieurs années, un rapport intermédiaire annuel est établi (déroulement du projet et coûts).

Les engagements entre la fondation et les partenaires du projet sont consignés dans une convention de soutien de la fondation.